



Monsieur SYNDIC

— ÉTHIQUE & NOVATEUR —

BAREME DE GESTION LOCATIVE AU 01/01/2024

Arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière

Honoraires de gestion habitation principale	8% TTC des sommes encaissées
Honoraires de gestion local commercial	6,5% TTC des sommes encaissées
Honoraires de gestion stationnement	10% TTC des sommes encaissées
Honoraires parking/garage	150 € TTC
Honoraires de location part propriétaire	12 € TTC par mètre carré en zone très tendue
	10 € TTC par mètre carré en zone tendue
	8 € TTC par mètre carré sur le reste du territoire
Honoraires de location part locataire	12 € TTC par mètre carré en zone très tendue
	10 € TTC par mètre carré en zone tendue
	8 € TTC par mètre carré sur le reste du territoire
Honoraires d'état des lieux part propriétaire	3 € TTC par mètre carré
Honoraires d'état des lieux part locataire	3 € TTC par mètre carré
Honoraires d'établissement de l'aide à la déclaration	80 € TTC
Honoraires de représentation aux assemblées générales	80 € TTC
Honoraires de vacation	80 € TTC de l'heure